

Description: La miséricorde envers les ennemis et les animaux.

par Hala Salah (Reading Islam)

Publié le 06 Apr 2009 - Dernière mise à jour le 06 Apr 2009

Catégorie: [Articles](#) > [Les croyances de l'islam](#) > [À propos de Dieu](#)

Le traitement des prisonniers de guerre

En islam, la miséricorde s'étend jusqu'aux ennemis, en temps de guerre comme en temps de paix. Le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a exhorté ses compagnons à ne pas rompre les liens avec les membres de leur famille demeurés mécréants en prenant régulièrement de leurs nouvelles et en leur offrant des présents.



Par ailleurs, Dieu ordonne aux musulmans d'accorder l'asile à leurs ennemis, en temps de guerre, si ces derniers le demandent, tout comme Il leur interdit de leur nuire inutilement. Dieu en parle ainsi, dans le Coran :

« Et si un polythéiste te demande asile, (ô Mohammed), accorde-le lui afin qu'il entende la parole de Dieu. Fais-le ensuite conduire en lieu sûr, car ce sont des gens qui ne savent pas. » (Coran 9:6)

Quant au Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui), il a interdit à ses compagnons de nuire aux aînés, aux blessés, aux femmes, aux enfants, et aux gens en général lorsqu'ils sont à l'intérieur d'un lieu d'adoration. La destruction des champs (de culture) et des arbres a également été interdite, tout comme la mutilation des corps ennemis; d'ailleurs, il a été ordonné aux musulmans de les enterrer rapidement, par simple respect.

Les ordres du Prophète concernant le traitement des prisonniers de guerre étaient strictement respectés par ses compagnons. Dans le récit d'une bataille qui nous a été rapporté par un homme fait prisonnier, ce dernier raconte qu'il avait été confié à une famille musulmane, après sa capture. Chaque fois que ceux-ci s'apprêtaient à manger, ils lui donnaient priorité en lui offrant du pain, ne se contentant eux-mêmes que de dattes.

Lorsque le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) entra victorieusement à la Mecque après avoir défait Qouraysh, il s'approcha d'eux et leur demanda :

« À quel traitement vous attendez-vous, de ma part? »

Ils répondirent : **« Tu es un noble frère, fils d'un noble frère! Nous ne**

attendons qu'à du bien, de ta part. »

Alors le Prophète dit : « **Je ne vous dirai que ce que Youssef [le prophète Joseph] a dit à ses frères :**

« Point de récriminations contre vous aujourd'hui! Que Dieu vous pardonne. Il est le plus Miséricordieux des miséricordieux. » (Coran 12:92).

Allez... Vous êtes libres. »

Ce jour-là, où les gens s'attendaient le moins à la tolérance et au pardon, le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) se révéla un exemple de miséricorde et d'indulgence en relâchant tous les prisonniers sans demander aucune rançon et en leur pardonnant les persécutions et la torture de nombreux musulmans, qui s'étaient étalées sur les treize premières années de sa mission prophétique.

Toutes les créatures de Dieu

L'islam a aussi accordé plusieurs droits aux animaux. Par exemple, quand le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) vit un âne qui avait été marqué au fer sur le front, il dit :

« N'avez-vous pas entendu dire que j'ai maudit quiconque marque un animal au fer sur la face ou le frappe sur la face? » (*sahih Mouslim*)

Une fois, le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) raconta qu'une femme avait été envoyée en Enfer à cause d'un chat qu'elle avait enfermé sans nourriture et sans lui laisser la possibilité de sortir afin qu'il se nourrisse de lui-même. Il raconta également qu'un homme s'était vu accorder le Paradis pour avoir donné de l'eau à un chien assoiffé, dans le désert.

Par ailleurs, le Prophète a interdit aux gens d'affûter leurs couteaux devant les animaux avant de les égorger, tout comme il a interdit qu'un animal soit égorgé devant un autre :

« Dieu nous ordonne la compassion en toute chose; faites donc preuve de compassion lorsque vous tuez et lorsque vous égorgez en affûtant votre lame pour minimiser la douleur. » (*sahih al-Boukhari*)

Un des compagnons du Prophète rapporte qu'un jour qu'ils voyageaient en sa compagnie, ils trouvèrent une femelle oiseau avec ses petits. Certains prirent les petits et les éloignèrent de leur mère. Cette dernière vola en leur direction et se mit à tourner autour d'eux. Alors le Prophète demanda :

« Qui a tourmenté cet oiseau en lui prenant ses petits? Rendez-lui ses petits immédiatement! » (*sahih al-Boukhari*)

Le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a mis l'accent sur les droits des animaux lorsqu'il a dit que quiconque prend pour cible une créature vivante

est maudit. Forcer des animaux à se battre jusqu'à la mort de l'un d'eux a aussi été strictement interdit, car les animaux ont des sentiments et les traiter ainsi équivaut à une torture, pour eux.

Le concept islamique de la miséricorde met l'accent sur les liens qui unissent les créatures de Dieu, entre elles, de même que sur ceux qui unissent toutes les créatures à leur Créateur. La miséricorde provient de Dieu et Il l'accorde à chaque créature vivante. Les animaux et les êtres humains qui font preuve de compassion entre eux vivent en harmonie les uns avec les autres; et en retour, Dieu se montre encore plus miséricordieux envers eux.

L'adresse web de cet article:

<http://www.islamreligion.com/fr/articles/1184>

Copyright © 2006-2011 [IslamReligion.com](http://www.IslamReligion.com). Tous droits réservés.